

## DELIBERATION 2025-13 – Cr éation de postes

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 6 octobre 2025 à ARUDY,  
Le conseil d'administration du CIAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses  
séances,  
Sous la présidence de Monsieur CASAUBON,  
Président du CIAS de la Vallée d'Ossau.

### 2IEME CONVOCATION

PRÉSENTS : CASAUBON Jean-Paul, Président ; BLANCHET Anne, Elue ; DESSEIN Michaël, Elu ; PARIS Rémi, Elu ; BUNEL Marcel, Représentant diverses associations locales ; BELLOCQ Chantal, Représentante association personnes âgées ; PARGARDE Didier, Représentant association personnes handicapées ;

EXCUSÉS : AUSSANT Claude, Elu ; BERGES Marie-Françoise, Représentante association insertion et lutte contre les exclusions.

### OBJET : CREATION DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

#### RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRÉSIDENT

Pour tenir compte de l'évolution de travail, de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Conseil d'Administration du CIAS la création de 3 emplois :

- 1 poste d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social pour assurer les missions d'Auxiliaire de Vie à 34 H hebdomadaire
- 1 poste d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social pour assurer les missions d'Auxiliaire de Vie à 32 H hebdomadaire
- 1 poste d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social pour assurer les missions d'Auxiliaire de Vie à 25 H hebdomadaire

Le rapport entendu, étant précisé que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité lors de la séance du 30 septembre 2025 pour la création de ces emplois à temps non complet.

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré - à l'unanimité des membres présents - « Pour » : 7 voix - « Contre » : 0 voix - « Blancs » : 0 voix,

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025,
  - d'un emploi permanent à temps non complet (34 H hebdomadaire) d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social
  - d'un emploi permanent à temps non complet (32 H hebdomadaire) d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social.
  - d'un emploi permanent à temps non complet (25 H hebdomadaire) d'Agent Social Principal de 2<sup>ème</sup> classe accessible au grade d'Agent Social
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Jean-Paul CASAUBON,**

Président de la CCVO,

Président du CIAS de la Vallée d'Ossau

